

Image not found or type unknown



Litige concernant la répartition de la facture d'eau

Par **Chris45**, le **27/05/2008** à **09:58**

Bonjour, rnrnje suis propriétaire d'un appartement dans une copropriété depuis le 20/12/2006. Depuis cette date je n'habites pas dans cet appartement car j'y effectue des travaux de rénovation. Le syndic m'a fait réglé l'eau froide dans les charges. Or nous sommes titulaires de compteur d'eau divisionnaire, la fature d'eau générale devant être répartie en fonction de la consommation de chacun. N'ayant pas consommé du tout d'eau, j'a quand même versé 150€ au syndic. J'ai fourni le relevé de mon compteur d'eau mais il n'en a pas tenu compte. Merci de bien vouloir m'indiquer quels sont les recours etce que je dois faire pour que le syndic me rembourse ce que j'ai payé sans l'avoir consommé